

# EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du **CONSEIL MUNICIPAL**



**N° 2017-21 MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA CC2T**

Date Conseil Municipal	25/09/2017	Nombres de Membres		
Date de la convocation	14/09/2017	Afférant au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part A la délibération
Date d'affichage	29/09/2017	7	10	8
<b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le</b>				26/09/2017
<b>Et publication</b>				26/09/2017
Présents		Absent(s)		Pouvoir(s)
FLABAT Patrick, GENIN Francis DEGROOTE Thierry, COLLIGNON Daniel, BOGARD Denis, MOMPEURT Adeline ,COLNET Jean-Baptiste , MARTIN Philippe		CHENOT Tony MATTE Jean-Michel		- CHENOT Tony Pouvoir Patrick FLABAT

**Secrétaire de séance** : MOMPEURT Adeline

L'an deux mille dix sept le 25 septembre à 18h30

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick FLABAT Maire

**Objet** : Modifications des statuts assainissement de la Communauté de Communes Terres Toulouises.

Vu l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté de fusion du 12 décembre 2016 créant une nouvelle Communauté de Communes qui se substitue le 1er janvier 2017 aux Communautés de Communes du Toulouais et de Hazelle-en-Haye,

Considérant que la compétence assainissement collectif et non collectif était exercée par l'ancienne Communauté de Communes du Toulouais sur son périmètre,

Considérant que la compétence assainissement collectif et non collectif était exercée par les communes du périmètre de l'ancienne communauté de communes de Hazelle en Haye et qu'elle a continué à l'être durant l'année 2017, conformément au protocole de fusion approuvé par les 2 EPCI avant leur fusion,

Considérant que l'assemblée communautaire a validé, par délibération du 22 juin dernier, l'extension de la compétence assainissement collectif et non collectif à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Terres Toulouises, compétence déclinée comme suit :

- Assainissement collectif
  - Réalisation des études diagnostiques de zonage
  - Assainissement collectif dans son intégralité avec élimination des eaux claires parasites
  - Etudes, construction et exploitation des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales, ainsi que des stations d'épuration
- Assainissement non collectif
  - Réalisation des études de zonage d'assainissement
  - Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404666-20170925-00212017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017  
Affichage : 28/09/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

